



Conseil économique et social

Distr. limitée
6 décembre 2024
Français
Original : anglais

Anglais, arabe, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2025

4-7 février 2025

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Iraq

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Iraq est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 7 710 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 185 004 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2025 à décembre 2029.

* E/ICEF/2025/1.



Fondements du programme

1. L'Iraq est un membre fondateur de l'ONU et est actuellement classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Le pays a connu des dizaines d'années de conflits de longue durée et de crises humanitaires. Un nouveau gouvernement élu a été formé en octobre 2022 et des élections provinciales ont eu lieu en décembre 2023, ce qui peut être considéré comme des étapes positives vers une nouvelle stabilité.

2. La population iraquienne est passée de 27,9 millions d'habitants en 2004 à 43,3 millions en 2023 et devrait atteindre 52,8 millions en 2030¹. Les moins de 25 ans représentaient 57 % de la population en 2023, et les besoins de cette jeune population exercent une forte pression sur les ressources du pays. Malgré une tendance à la baisse, le taux de fécondité est parmi les plus élevés de la région (en 2023, l'indice synthétique de fécondité était de 2,9 par femme, contre 4,6 en 2004).

3. Environ 22 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté national et les taux de pauvreté sont plus élevés dans les provinces du sud². Parmi les enfants irakiens, 47 % sont en situation de pauvreté multidimensionnelle³. Seulement 11 % des femmes font partie de la population active, contre 68 % des hommes.

4. Si 7,7 millions de personnes sont prises en charge par le filet de sécurité sociale, les groupes en situation de vulnérabilité continuent de rencontrer d'importantes difficultés pour bénéficier de l'aide dont ils ont besoin. Le secteur de la protection sociale reste fragmenté et se heurte à des difficultés pour répondre efficacement aux privations et aux chocs. L'une des principales difficultés est l'absence d'informations fiables et actualisées, aggravée par une main-d'œuvre insuffisamment formée dans le secteur⁴.

5. Le lancement de la politique nationale de protection de l'enfance et l'adoption du plan d'action du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves en 2023 ont contribué à promouvoir les droits de l'enfant en Iraq. La Commission de protection de l'enfance coordonne la réponse du Gouvernement aux problèmes des enfants et élabore des politiques en matière de droits de l'enfant. Le Ministère du travail et des affaires sociales s'est également engagé récemment à créer une direction nationale de l'enfance, avec des unités infranationales de l'enfance dotées de travailleurs sociaux qualifiés en matière de prévention des atteintes à la protection de l'enfance et de lutte contre ces atteintes.

6. Dans le plan national de développement 2024-2028, on indique les moyens de maintenir les progrès qui ont permis d'atteindre 5 indicateurs liés à l'enfance et d'accélérer l'action en ce qui concerne les 43 restants⁵. Il faut s'employer résolument à collecter des données et adopter des approches novatrices visant à accélérer la mise en œuvre des programmes.

¹ Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Division de la population, « World Population Prospects 2022 », New York, <https://population.un.org/wpp/Download/Standard/MostUsed/>, consulté le 25 août 2023 ; Organisme central de statistique, Recueil de statistiques 2022-2023, 2023, https://cosit.gov.iq/ar/?option=com_content&view=article&layout=edit&id=1470, consulté le 24 octobre 2024.

² Bureau des Nations Unies en Iraq, Analyse commune de pays pour l'Iraq 2024, Bagdad, 2024.

³ Organisme central de statistique et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), « Iraq National Multidimensional Poverty Index and Child-Adjusted Multidimensional Poverty Index Analytical Report », projet de rapport non publié, 2023.

⁴ Ministère iraquien du plan, Stratégie nationale de protection sociale, projet non publié, 2024.

⁵ Données du Ministère iraquien du plan.

7. Dans la stratégie nationale de développement du jeune enfant 2022-2031, on présente des approches multidisciplinaires d'accélération des résultats en matière de survie et de développement de l'enfant, tandis que les investissements numériques dans le système d'information sanitaire, y compris l'enregistrement des naissances, le système d'information sur la nutrition et la gestion des vaccins, ont permis d'améliorer les soins de santé primaires en Iraq. Les taux de mortalité des nouveau-nés, des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans continuent de baisser, s'élevant respectivement à 13, 18 et 22 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2021⁶. Les grossesses chez les adolescentes mettent également en danger les jeunes mères et leurs bébés : en 2018, il y a eu 70 naissances pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans⁷. L'indice de couverture sanitaire universelle pour l'Iraq est resté statique autour de 60 au cours des dernières années⁸. L'accès aux services essentiels de santé et de nutrition est élevé (premières visites de soins prénatals : 83 % chez les femmes âgées de 15 à 49 ans ; soins postnatals pour les nouveau-nés : 78 %), mais le recours à ces services publics reste faible⁹. En 2021, les dépenses de santé par habitant s'élevaient à 249 dollars, soit l'un des montants les plus faibles de la région¹⁰. Les dépenses de santé à la charge des patients représentent en moyenne 50 % du total des dépenses de santé¹¹.

8. Le taux d'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans est faible (3 %). Toutefois, le taux de retard de croissance est plus élevé (10 %)¹². La prévalence de l'anémie chez les femmes est élevée (29 %)¹³. Seul un nourrisson sur quatre est nourri exclusivement au sein, et les modes d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants sont médiocres, avec de faibles taux d'initiation à l'allaitement maternel précoce (32 %)¹⁴. Plus d'un enfant sur deux ne bénéficie pas d'une diversité alimentaire minimale¹⁵. Six pour cent des enfants de moins de 5 ans seraient en surpoids, certaines études montrant des taux nettement plus élevés chez les enfants d'âge scolaire¹⁶.

9. Dans le cadre de sa stratégie nationale pour l'éducation (2022-2031), l'Iraq fait la promotion des efforts visant à accélérer les résultats et précise les investissements nécessaires à la formation d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés et

⁶ Organisme central de statistique, Recueil de statistiques 2022-2023, 2023, https://cosit.gov.iq/ar/?option=com_content&view=article&layout=edit&id=1470, consulté le 24 octobre 2024.

⁷ Organisme central de statistique, Bureau des statistiques de la région du Kurdistan, Ministère de la santé et UNICEF, Enquêtes en grappes à indicateurs multiples, Iraq, 2018.

⁸ Organisation mondiale de la Santé (OMS), Observatoire mondial de la santé, Indice de couverture des services en vue de la couverture sanitaire universelle (indicateur 3.8.1 des objectifs de développement durable), 2022, www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/uhc-index-of-service-coverage, consulté le 22 octobre 2024.

⁹ Enquêtes en grappes à indicateurs multiples, Iraq, 2018.

¹⁰ OMS, Observatoire mondial de la santé, « Current health expenditure (CHE) per capita in US\$ », 2021, www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/current-health-expenditure-che-per-capita-in-us-dollar, consulté le 22 octobre 2024.

¹¹ OMS, Observatoire mondial de la santé, « Domestic private health expenditure (PVT-D) as percentage of current health expenditure (CHE) (%) », [www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/domestic-private-health-expenditure-\(pvt-d\)-as-percentage-of-current-health-expenditure-\(che\)-\(-\)](http://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/domestic-private-health-expenditure-(pvt-d)-as-percentage-of-current-health-expenditure-(che)-(-)), consulté le 4 novembre 2024.

¹² Enquêtes en grappes à indicateurs multiples, Iraq, 2018.

¹³ Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, « Nutrition Country Profile: Iraq », 2023, <https://applications.emro.who.int/docs/WHOEMNUT295E-eng.pdf>.

¹⁴ Enquêtes en grappes à indicateurs multiples, Iraq, 2018.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Groupe de la Banque mondiale, OMS et UNICEF, *Levels and trends in child malnutrition, Joint Child Malnutrition Estimates: Key findings of the 2023 edition*, 2023, p. 20. Sulaiman, Saad J. et AlAni, Mouroug H. « Prevalence of obesity and physical activity among primary school children in Erbil City/Iraq », *Mosul Journal of Nursing*, vol. 8, n° 1, 2020, p. 6 à 17.

d'administrateurs, et à la construction d'établissements d'enseignement pour répondre à la demande croissante. En 2023, le taux brut de scolarisation était élevé, s'élevant à 94 % dans l'enseignement primaire et 70,3 % dans l'enseignement secondaire¹⁷. Cependant, 2 millions d'enfants et de jeunes (âgés de 6 à 17 ans) n'étaient pas scolarisés en 2018 ; 484 000 d'entre eux étaient en âge de fréquenter l'école primaire¹⁸. En 2019, les résultats de l'évaluation des apprentissages de la quatrième année du primaire ont révélé des faiblesses en lecture, en mathématiques et en sciences¹⁹. Seuls 10 % des enfants inscrits en première année du primaire ont fréquenté un établissement préscolaire ou un jardin d'enfants, ce taux étant plus faible dans les zones rurales²⁰. En 2024, près de 160 000 personnes déplacées à l'intérieur de l'Iraq ont eu du mal à s'inscrire.

10. En 2021, 37 % des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation²¹. La pandémie de coronavirus (COVID-19) a entraîné une hausse de ce pourcentage, l'Iraq ayant connu l'une des plus longues fermetures d'écoles au monde (fermetures totale et partielle), ce qui a eu des conséquences pour plus de 11 millions d'enfants²². En 2024, le taux de chômage des jeunes (36 %) est plus de trois fois supérieur à celui des adultes (11 %) ²³. D'ici à la fin de 2030, l'Iraq devrait connaître une augmentation de 52 % de la population active jeune par rapport à 2015, soit 1,3 million de nouveaux arrivants sur le marché du travail²⁴. Bien que l'Iraq ait joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq, de nombreux enfants rapatriés n'ont pas accès aux documents d'identité nationale nécessaires pour s'inscrire à l'école et accéder aux services.

11. La politique nationale de protection de l'enfance, lancée en 2023, énonce des mécanismes visant à protéger tous les enfants contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation. Toutefois, le personnel social et paramédical du pays n'en est qu'à ses débuts, ce qui pèse sur les systèmes de protection de l'enfance. Les lois sur la protection de l'enfance ne sont pas conformes aux normes internationales. Plus de 80 % des enfants ont déclaré avoir subi une forme de pratique disciplinaire violente en 2018, soit une hausse de 2 points de pourcentage par rapport à 2011. Près de 40 % des femmes et des filles (âgées de 15 à 49 ans) estiment qu'un mari est en droit de battre sa femme pour quelque raison que ce soit²⁵. Les pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants sont encore courantes, 1 fille sur 4 étant mariée avant l'âge de 18 ans selon les estimations²⁶. Des facteurs croisés, notamment des pratiques néfastes et des normes sociales restrictives, aggravent les privations des filles en

¹⁷ Ministère de l'éducation, « Analysis of School Dropout and Unenrolment », Bagdad, 2023.

¹⁸ Enquêtes en grappes à indicateurs multiples, Iraq, 2018.

¹⁹ Ministère de l'éducation, « National Assessment Report of Grade 4 Mathematics and Science Federal National Learning Report », Bagdad, 2019.

²⁰ Enquêtes en grappes à indicateurs multiples, Iraq, 2018.

²¹ Organisme central de statistique, Bureau des statistiques de la région du Kurdistan et Organisation internationale du Travail (OIT), *Iraq Labour Force Survey 2021*, juillet 2022, www.ilo.org/publications/iraq-labour-force-survey-2021, p. 54.

²² Lahire, N., E. Sedmik et H. A. El Ghali, *Building Forward Better to Ensure Learning for All Children in Iraq: An Education Reform Path*, Groupe de la Banque mondiale, Washington, octobre 2021, p. 4 et 11.

²³ OIT, *Iraq Labour Force Survey 2021*, p. 6.

²⁴ Division des données, de la recherche et des politiques de l'UNICEF et Bureau régional pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, *MENA Generation 2030 Report*, Amman, avril 2019, p. 82.

²⁵ Enquêtes en grappes à indicateurs multiples, Iraq, 2018.

²⁶ Ibid.

matière d'éducation et de santé, ainsi que leur bien-être général, une situation qui appelle une solution multidimensionnelle.

12. La société civile, qui était pratiquement inexistante il y a 20 ans, se développe et de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) axées sur les femmes, les enfants et les jeunes interviennent en Iraq.

13. L'adhésion du pays à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (la « Convention sur l'eau ») en 2023 et l'approbation par le Gouvernement d'un plan d'action triennal chiffré pour la gestion interne de l'eau potable et de l'assainissement (2024-2026) offrent des possibilités d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6. En 2018, 40 % des ménages avaient accès à une eau gérée de façon sûre et 95 % à un système d'assainissement géré de façon sûre²⁷. Trente et un pour cent des établissements de santé ne disposent pas de services de base d'approvisionnement en eau et 52 % n'ont pas de services d'assainissement. Quarante-huit pour cent des écoles primaires et secondaires ne disposent pas de services de base d'approvisionnement en eau et 35 % n'ont pas de services d'assainissement²⁸.

14. À l'échelle mondiale, les enfants iraqiens sont parmi les plus exposés aux effets des changements climatiques. En tant que signataire de la Déclaration sur les enfants, les jeunes et l'action climatique, l'Iraq s'est engagé à assurer une participation significative des enfants et des jeunes aux mécanismes de lutte contre les changements climatiques. Le pays est aux prises avec un grave problème de pollution de l'eau, environ 6 millions de mètres cubes d'eaux usées non traitées étant déversées directement dans les fleuves et autres cours d'eau chaque jour²⁹. Suivant l'indice de stress hydrique, publié par l'Institut des ressources mondiales, l'Iraq était classé quarante-deuxième sur 165 pays en 2019 et, selon les prévisions, la pénurie d'eau du pays atteindra un niveau de 4,6 points sur 5 d'ici à 2040. L'augmentation de la pollution atmosphérique présente également des risques pour la santé de la population, en particulier pour les enfants et les groupes en situation de vulnérabilité.

15. En 2013, le Gouvernement a adopté la loi n° 38 sur la prise en charge des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers, mais les enfants handicapés se heurtent toujours à des obstacles dans l'accès à des services de base inclusifs. Bien qu'il n'y ait pas assez de données récentes, en 2018, 22 % des enfants âgés de 5 à 17 ans présentaient des difficultés fonctionnelles dans au moins un domaine, y compris des handicaps psychosociaux qui sont particulièrement fréquents chez les enfants ayant subi des violences et de mauvais traitements³⁰.

16. À la suite de l'évaluation des programmes et de travaux de recherche, trois changements stratégiques visant à éliminer les principaux goulets d'étranglement et obstacles sont proposés :

²⁷ Ibid.

²⁸ OMS, UNICEF et Ministère de la santé, « Joint Monitoring and Analysis for WASH, IPC, Environment, and Waste Management Services of the Health Care Facilities in Iraq », 2021 ; OMS, UNICEF et Ministère de la santé, « Joint Monitoring and Analysis for WASH, IPC, Environment, and Waste Management Services of the Schools in Iraq », 2022, tous deux consultés le 27 octobre 2024.

²⁹ UNICEF et Ministère iraqien de l'environnement, *Executive Summary, UNICEF in Iraq, Climate Landscape Analysis for Children and Young People in Iraq*, UNICEF, Bagdad, 2023.

³⁰ Enquêtes en grappes à indicateurs multiples, Iraq, 2018 ; Al Juboori, R., « Violence and Child Mental Health Outcomes in Iraq: Mapping Vulnerable Areas », *Psychiatry International*, vol. 5, n° 1, 2024, p. 39 à 52.

- a) faire des progrès vers le développement, grâce à une approche favorisant l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, en mettant l'accent sur le renforcement des systèmes ;
- b) favoriser la prise de décision fondée sur des données probantes, modéliser des approches par zone et promouvoir les politiques et leur mise en œuvre en vue de l'extension à l'échelle nationale des approches qui ont fait leurs preuves ;
- c) renforcer les partenariats pour la sensibilisation et la mise en œuvre des programmes, en étudiant les moyens possibles de collaborer avec les institutions publiques et privées irakiennes, les organisations de la société civile, le monde universitaire, les enfants et les jeunes, en particulier les plus vulnérables.

Priorités du programme et partenariats

17. Le programme de pays a été conçu en partenariat avec le Gouvernement et est aligné sur le Plan national de développement pour la période 2024-2028, la Vision de l'Iraq à l'horizon 2030, les cibles des objectifs de développement durable liées à l'enfance, les six transitions, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2025-2029 et les observations finales du Comité des droits de l'enfant (2019), auxquels il contribue.

18. La théorie du changement du programme de pays est que toutes les filles et tous les garçons d'Iraq, notamment les plus vulnérables, surmonteront les obstacles sociaux et économiques restrictifs pour exercer progressivement leurs droits humains et participer à la construction d'une société et d'une économie équitables, vertes et résilientes, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable :

- a) *Si* les données, les éléments probants et les connaissances sont générés et analysés au moyen de technologies numériques et adoptés pour la prise de décision, en vue de transformer les politiques et les budgets en mesures concrètes au profit des enfants et des jeunes les plus vulnérables ;
- b) *Si* les systèmes nationaux et infranationaux sont renforcés en vue d'améliorer la qualité des services, de promouvoir l'équité et les programmes de résilience face aux changements climatiques, et d'accroître les possibilités pour les jeunes d'accéder aux compétences et à l'emploi ;
- c) *Si* les employés de première ligne du secteur public sont mieux outillés, sur les plans individuel et institutionnel, pour fournir des services publics de qualité axés sur l'enfant ;
- d) *Si* les politiques, les lois et les mécanismes de coordination mettent l'accent sur des programmes sociaux équitables, inclusifs et sensibles aux besoins des enfants, afin de promouvoir les droits de tous les enfants et de tous les jeunes ;
- e) *Si* les enfants et les personnes ayant la charge d'enfants, les jeunes et les communautés sont mieux informés et plus outillés pour exiger des services publics et y accéder ;
- f) *Si* les partenaires nationaux ont les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre une planification et une budgétisation tenant compte des besoins des enfants, ce qui se traduit par des dépenses efficaces et efficientes dans les secteurs liés à l'enfance ;
- g) *Si* de nouveaux partenariats avec le Gouvernement, les entités des Nations Unies, les universités, la société civile et le secteur privé sont noués et établis pour améliorer les services, et si les enfants et les jeunes participent véritablement à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des services ;

h) *Si* les innovations modélisées dans des régions précises et les efforts visant à faire mieux connaître et à mettre en évidence les lois, les politiques et les orientations nationales sont transposés à une plus grande échelle ;

i) *Si* le Gouvernement renforce les chaînes d'approvisionnement et investit dans la réhabilitation et la construction d'infrastructures liées à la santé, à l'éducation et aux services de protection.

19. Le programme de pays vise à obtenir des résultats dans cinq domaines pour lutter contre les privations :

a) le développement et la protection de la petite enfance ;

b) l'éducation, les compétences psychosociales et le travail pour les enfants qui ne sont pas scolarisés ;

c) la gestion des dossiers relatifs à la protection de l'enfance ;

d) les changements climatiques, l'accent étant mis sur la pénurie d'eau, les énergies renouvelables pour les services à l'enfance et à la famille, et les jeunes en tant qu'acteurs du changement ;

e) la protection sociale, l'accent étant délibérément mis sur la collaboration avec les adolescentes et l'action menée en leur faveur.

Survie et développement de l'enfant

20. Dans le cadre de cette composante du programme, qui est axé sur le développement du jeune enfant, l'UNICEF rendra plus équitables l'accès et le recours à des services de soins de santé primaires de qualité, à une alimentation nutritive, à des fournitures essentielles et à des pratiques attentives, pour favoriser la réalisation des cibles des objectifs de développement durable n° 2 et n° 3 liées à l'enfance. La composante a pour objectif de renforcer le système de santé en améliorant la résistance aux chocs et aux situations d'urgence, accélérant ainsi la réduction de la morbidité et de la mortalité néonatales, infantiles et maternelles. Le programme cadre avec la priorité 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les accélérateurs de soins de santé primaires et de nutrition de l'UNICEF pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Il sera mis en œuvre en partenariat avec le Ministère de la santé, les entités des Nations Unies, les ONG, le secteur privé, les institutions financières internationales, les universités, les organisations de la société civile et les bénéficiaires, en particulier les filles.

21. Le programme se concentrera sur l'amélioration de l'accès à des soins de santé primaires de qualité, y compris la couverture vaccinale complète pour les enfants, les soins à la petite enfance et les pratiques attentives, la prise en considération de la demande de services de santé mentale et le recours à ces services, et l'amélioration des services de santé destinés aux adolescents. Il se concentrera également sur l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de 2 ans, des enfants en âge d'aller à l'école et des adolescents (avec un accent particulier sur les modes d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et sur les programmes de lutte contre l'anémie). Une conception axée sur l'être humain favorisera l'augmentation de la demande et la participation des populations, en établissant un lien étroit entre les institutions irakiennes et les plateformes de distribution afin de promouvoir des comportements sains et d'élaborer des solutions locales pour la suppression des obstacles à un environnement sûr et propre.

22. L'accent sera mis sur les politiques et les activités de communication visant à améliorer la santé, la nutrition et le bien-être général des adolescentes, et à améliorer

la détection précoce et l'orientation appropriée des enfants handicapés, ainsi que sur la garantie de soins attentifs dans le cadre du développement du jeune enfant.

23. Pour améliorer l'accès équitable à des services de santé et de nutrition de qualité et garantir des services suffisamment financés, coordonnés et fondés sur des données probantes, le programme de pays aidera le Gouvernement à prendre les mesures suivantes :

a) renforcer les systèmes multisectoriels de santé et de nutrition mis en place par les agents de première ligne et les institutions, y compris le secteur privé ;

b) modéliser des interventions en matière de soins de santé primaires fondées sur des données probantes et à fort impact dans le domaine des soins périnataux, néonataux et postnatals ;

c) soutenir les initiatives visant à garantir la résilience de la chaîne d'approvisionnement en vaccins, médicaments essentiels et produits nutritionnels ;

d) promouvoir la numérisation, l'objectif étant d'améliorer l'utilisation et l'analyse des données aux fins de la prise de décision et d'améliorer la qualité des services, tout en faisant appliquer les normes internationales en matière de protection de la vie privée ;

e) plaider pour un financement public efficace et rationnel de la santé et de la nutrition ;

f) soutenir les activités publiques de préparation et d'intervention en cas d'urgence de santé publique ;

g) améliorer les approches multi-systèmes pour promouvoir et protéger les régimes alimentaires sains et les soins et pratiques permettant une croissance et un développement optimaux, y compris pour les enfants en âge d'aller à l'école ;

h) produire des données relatives aux effets des changements climatiques sur la santé des enfants, les déterminants comportementaux de la santé (protecteurs et préjudiciables), l'allaitement maternel, les modes d'alimentation des nourrissons et l'état nutritionnel des enfants et des adolescents ;

i) promouvoir et protéger les bons modes d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, ainsi que les soins attentifs, grâce à des actions de sensibilisation et d'appui politique ;

j) s'associer avec les acteurs privés, y compris les universités, pour mettre à jour les réglementations et les politiques relatives à l'alimentation afin d'améliorer les régimes et l'environnement alimentaires, notamment par l'enrichissement des aliments et la supplémentation en micronutriments (en particulier en fer et en acide folique pour les femmes et les filles).

Apprentissage et acquisition de compétences chez les enfants et les jeunes

24. Cette composante est destinée à promouvoir le droit de chaque enfant à apprendre et à acquérir des compétences fondamentales à l'école. Dans le cadre de ce programme, davantage d'enfants et de jeunes pourront accéder à un apprentissage pertinent, en particulier les enfants non scolarisés, les enfants qui ont manqué une année d'enseignement préprimaire et les filles qui ne sont pas allées à l'école secondaire après l'école primaire. Le Gouvernement recevra un soutien pour améliorer les compétences de base en lecture, en écriture et en calcul dans l'enseignement primaire, et les compétences pratiques et professionnelles, conformément aux objectifs de développement durable n° 4 et n° 8.

25. Le programme cadre avec les priorités 1 et 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, la stratégie nationale pour l'éducation (2022-2031) de l'Iraq, la déclaration d'engagement du pays pour le Sommet sur la transformation de l'éducation de 2022, la Vision nationale pour la jeunesse à l'horizon 2030, et l'accélérateur relatif à l'apprentissage favorisant la transition de l'apprentissage au travail rémunéré pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Il sera exécuté en partenariat avec le Ministère de l'éducation, le Ministère de la jeunesse et des sports et d'autres ministères d'exécution, des entités des Nations Unies, des ONG, des organisations de la société civile et les bénéficiaires. Le programme continuera à mettre l'accent sur la défense du droit de tous les enfants à l'éducation, notamment les filles, les enfants déplacés, les réfugiés, les enfants handicapés et les enfants dépourvus de documents d'état civil.

26. D'autres interventions sont prévues dans le programme de pays, notamment :

a) une collaboration avec des partenaires nationaux et infranationaux pour le renforcement des capacités de production et d'analyse de données, notamment le système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement et un système national d'évaluation des apprentissages de la quatrième à huitième année d'études ;

b) des activités visant à démontrer comment la coordination sectorielle et la gestion au niveau de l'école peuvent améliorer l'apprentissage inclusif et promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons ;

c) une participation au dialogue politique, aux activités de communication et à la production de données probantes sur d'autres parcours éducatifs souples pour les enfants non scolarisés.

27. Les interventions susmentionnées permettront de relever les défis multiples de l'accès, de la qualité et de l'équité en matière de formation professionnelle et de participation à tous les niveaux, et de renforcer les capacités du Ministère de l'éducation, du Ministère de la jeunesse et des sports et d'autres responsables à mieux préparer les enfants et les jeunes à un engagement civique équitable et à une participation significative.

Protection de l'enfance

28. Cette composante du programme vise à réduire le risque que les enfants et les femmes soient exposés à la violence (à la maison, à l'école et en ligne), à l'exploitation, à la maltraitance et à la négligence, ainsi qu'à des pratiques préjudiciables, y compris le mariage d'enfants chez les filles, afin d'atteindre les cibles 5.3, 16.2 et 17.18 des objectifs de développement durable. Le programme sera assorti de stratégies de transformation des normes sociales, d'interventions sectorielles, d'orientations et d'interactions avec d'autres secteurs.

29. Le programme cadre avec la politique nationale de protection de l'enfance, les priorités 1 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les observations finales formulées en 2015 par le Comité des droits de l'enfant. Il aidera également le Gouvernement dans la mise en œuvre du plan d'action du mécanisme de surveillance et de communication de l'information et du Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq.

30. En collaboration avec les Ministères du plan, de l'intérieur, du travail et des affaires sociales, de la justice et d'autres ministères, la Commission de protection de l'enfance, l'ONU, les institutions financières internationales, les ONG, les

organisations de la société civile, les universités, et les bénéficiaires, le programme permettra de faire les actions suivantes :

a) renforcer le personnel chargé de la protection de l'enfance en modélisant les structures communautaires en vue d'une extension, notamment les directions du bien-être de l'enfant des provinces et leurs services de protection de l'enfance ;

b) fournir des modèles de travail fondés sur des données probantes au personnel chargé de la protection de l'enfance et aux agents de première ligne afin d'améliorer la qualité des services, y compris la gestion intersectorielle des dossiers et les mécanismes d'orientation ;

c) renforcer la gestion des données numériques pour permettre la production, la collecte et l'analyse de données afin d'étayer les rapports sur les droits de l'enfant et d'améliorer la qualité de la gestion des dossiers et des activités de communication, notamment par le recours à des systèmes de gestion de l'information relatifs à la protection de l'enfance et à la violence fondée sur le genre ;

d) promouvoir l'enregistrement numérique des naissances et faciliter l'accès des enfants en situation de vulnérabilité aux documents d'identification nationale ;

e) accélérer les efforts visant à transposer les interventions à une plus grande échelle afin d'atteindre les cibles 5.3, 16.2 et 17.18 des objectifs de développement durable et plaider pour la justice entre les garçons et les filles.

31. L'UNICEF soutiendra le Gouvernement dans l'application des mesures de réduction des risques de catastrophe et de préparation aux situations d'urgence, en faisant ce qui suit :

a) soutenir les mécanismes nationaux de coordination de la protection de l'enfance pour assurer la protection des enfants ;

b) apporter son concours à la mise en œuvre du Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq, en mettant l'accent sur les besoins spéciaux des enfants ;

c) collaborer avec le Conseil supérieur de la magistrature, le Ministère des migrations et des déplacements et le Bureau du Conseiller à la sécurité nationale pour mettre en évidence et promouvoir les normes internationales et les interventions fondées sur des données probantes en ce qui concerne les personnes rapatriées depuis le nord-est de la Syrie, les personnes déplacées, les réfugiés syriens et les groupes en situation de vulnérabilité.

Eau, assainissement et hygiène et durabilité environnementale

32. Cette composante du programme vise à garantir qu'un plus grand nombre d'enfants, de jeunes et de personnes ayant la charge d'enfants, en particulier les plus vulnérables, auront un accès équitable et inclusif à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs, durables et abordables (y compris dans les institutions), qu'ils auront recours à ces services et qu'ils vivront dans un environnement sûr. Elle contribuera à la réalisation des priorités 1 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des cibles des objectifs de développement durable n° 6, n° 11 et n° 13 liées à l'enfance. Elle cadre avec le document d'orientation national pour un plan d'action de gestion durable et inclusive de l'eau, ainsi qu'avec l'accélérateur relatif aux changements climatiques et la pénurie d'eau pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Elle donnera plus de poids à la « Convention sur l'eau », à laquelle le Gouvernement a adhéré en 2023, et à la Déclaration sur les enfants, les jeunes et l'action climatique, qui a été signée en 2023. Pour parvenir à ces réalisations, l'UNICEF travaillera en

collaboration avec la Commission consultative du Premier Ministre sur les changements climatiques, la pénurie d'eau et les énergies renouvelables, le Ministère de la construction, du logement, des municipalités et des travaux publics, le Ministère des ressources en eau, le Ministère de l'environnement, les ministères d'exécution, des entités des Nations Unies, les ONG, les institutions financières internationales et les bénéficiaires, en particulier les jeunes.

33. Sur la base de l'analyse du paysage climatique pour les enfants, effectuée par l'UNICEF en 2023, et des principes de réduction des risques de catastrophe, l'UNICEF aidera le Gouvernement et ses partenaires à mener les actions suivantes :

a) produire des données sur les répercussions des menaces climatiques et écologiques sur les enfants et les jeunes, et s'appuyer sur ces données dans l'élaboration des politiques et mettre en évidence les modèles rentables de mise à l'échelle ;

b) remédier à la pénurie d'eau pour la consommation humaine grâce à une planification et une budgétisation efficaces et efficientes, à des innovations et à des partenariats avec le secteur privé ;

c) faire connaître, dans les écoles, les centres d'apprentissage et les établissements de santé, des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène résilients aux changements climatiques, en s'attachant à répondre aux besoins des filles, en particulier, et en ayant recours aux énergies renouvelables ;

d) donner plus de moyens d'action aux jeunes et aux collectivités, en tant qu'agents du changement, afin qu'ils puissent atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter ;

e) promouvoir l'écologisation des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène liés aux enfants, notamment dans le cadre des programmes et opérations de l'UNICEF.

Inclusion sociale

34. D'ici à 2029, les systèmes seront renforcés afin de faire en sorte que les interventions de protection sociale, y compris l'assistance sociale, aient une plus grande portée et soient plus efficaces, plus intégrées, mieux financées, plus inclusives et plus à même de réagir aux chocs. Cette composante cadre avec les priorités 1, 2 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les cibles de l'objectif de développement durable n° 1 liées à l'enfance. Elle sera exécutée en partenariat avec les ministères d'exécution, des entités des Nations Unies, les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux, les ONG, la société civile, le monde universitaire et les bénéficiaires.

35. Le programme s'appuiera sur un cadre juridique et politique fondé sur les droits. Il visera à coopérer avec les secteurs de la protection de l'enfance, de la santé, de la nutrition et de l'éducation afin d'améliorer l'allocation des ressources destinées aux enfants et d'aider les enfants les plus vulnérables et leurs familles à accéder aux services essentiels grâce à des régimes de protection sociale. Les systèmes de protection sociale seront renforcés grâce aux actions suivantes :

a) la promotion de la prise de décision fondée sur des données probantes et de la numérisation des systèmes de gestion de l'information sur les filets de protection sociale ;

b) le renforcement de la capacité des autres entités nationales de statistiques, des travailleurs sociaux et des organismes de protection sociale à améliorer l'efficacité et l'efficience des régimes de protection sociale ;

c) le renforcement des programmes nationaux d'assistance sociale, par la fourniture de conseils techniques et l'exécution à titre expérimental de programmes cash plus novateurs dans lesquels les transferts en espèces sont assortis de services sociaux ;

d) la promotion des initiatives visant à appliquer des approches de protection sociale adaptées au contexte et capables de réagir aux chocs en vue de répondre aux besoins des enfants et des familles en situation de vulnérabilité, en particulier les filles, les enfants handicapés, les enfants non scolarisés, les personnes touchées par des événements liés au climat, les personnes déplacées, les rapatriés et les réfugiés ;

e) la promotion des meilleures pratiques internationales en matière de réduction de la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants.

36. L'UNICEF participera au processus de budgétisation du Gouvernement afin de jouer un rôle dans l'allocation de ressources au secteur social et contribuera à renforcer l'efficacité des dépenses publiques en améliorant la capacité des pouvoirs publics en matière de planification et de suivi, notamment en ce qui concerne les dépenses liées à l'enfance. Pour la résolution des problèmes de gouvernance locale, l'UNICEF renforcera les capacités des agents des administrations locales en matière de budgétisation prenant en compte les besoins des enfants et de mise à l'échelle des interventions de protection sociale inclusives.

37. En collaboration avec le Gouvernement et d'autres partenaires, l'UNICEF contribuera à la mise au point d'outils et d'approches visant à améliorer l'état de préparation des institutions, la coordination des partenaires et la capacité de réaction au déploiement des transferts humanitaires en espèces.

Efficacité du programme

38. Cette composante ira dans le sens des priorités intersectorielles qui favorisent l'efficacité et l'efficacé du programme grâce à une conception, une coordination, une planification, un suivi, un apprentissage, une évaluation, un financement et une gestion stratégiques et axés sur les résultats. On y inclura les activités externes de communication, les partenariats et la communication, l'objectif étant de soutenir l'UNICEF dans son mandat de défendre les droits de l'enfant.

39. Les interventions visant à favoriser des changements sociaux et comportementaux adopteront une approche intégrée, garantissant la diffusion de messages cohérents au sein des familles et des communautés. On s'intéressera aux comportements et aux pratiques positifs, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection de l'enfance et des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, dans une optique axée sur l'être humain, en s'appuyant sur des partenariats, notamment avec les personnes ayant la charge d'enfants. Une stratégie de mobilisation de la population sera élaborée en vue de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives de changement social et comportemental, et les jeunes, les organisations de femmes et d'autres parties prenantes clés y seront associés.

40. L'efficacité du programme favorisera les synergies entre les cinq composantes du programme de pays, afin de promouvoir des approches intégrées et d'accélérer les résultats. En outre, cela aidera le Gouvernement dans ses initiatives de réduction des risques de catastrophe et permettra de coordonner les réponses aux besoins des groupes en situation de vulnérabilité dans tout le pays.

Tableau récapitulatif du budget^a

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie et développement de l'enfant	400	24 840	25 240
Apprentissage et acquisition de compétences chez les enfants et les jeunes	400	49 140	49 540
Protection de l'enfance	400	25 920	26 320
Eau, assainissement et hygiène et durabilité environnementale	400	48 600	49 000
Inclusion sociale	190	11 232	11 422
Efficacité du programme	5 920	25 272	31 192
Total	7 710	185 004	192 714

^a Les besoins en autres ressources (affectées aux opérations d'urgence) pour 2025-2029 sont estimés à 247 millions de dollars.

Administration du programme et gestion des risques

41. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF au plan national de développement (2024-2028), dans le cadre global des résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

42. L'UNICEF assurera la coordination à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, le renforcement de la responsabilité à l'égard des populations touchées et l'application de mesures visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

43. L'UNICEF aidera les autorités nationales et locales à améliorer la planification des interventions d'urgence et la préparation et la réponse aux situations d'urgence. L'UNICEF continuera de respecter toutes les normes minimales en matière de préparation, y compris la continuité des activités. L'organisation continuera à renforcer la capacité des acteurs locaux à relier les programmes de développement et les programmes humanitaires aux efforts de consolidation de la paix et de cohésion sociale, à participer à la réduction des risques de catastrophe et à respecter les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, le cas échéant.

44. L'UNICEF continuera d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de ses opérations grâce à son système de gouvernance et de gestion, en assurant l'intendance des ressources financières et la gestion des risques programmatiques. Les principaux risques recensés sont les répercussions de l'instabilité constatée dans le monde et dans la région, ainsi que la diminution et l'imprévisibilité des ressources allouées au programme de pays. Le programme de pays respectera dans toutes ses opérations le principe visant à « ne pas nuire », notamment s'agissant des activités visant à protéger les enfants de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Suivi, apprentissage et évaluation

45. Le Ministère du plan coordonnera la planification, la mise en œuvre et le suivi du programme de pays avec les ministères d'exécution et les départements chargés de la mise en œuvre et de la gestion des composantes du programme aux niveaux national et décentralisé. Les partenariats seront renforcés avec les universités, le secteur privé et les organisations de la société civile afin d'améliorer la production, l'analyse et l'utilisation des connaissances et des données aux fins du suivi des droits de l'enfant.

46. Des activités de suivi et des examens du programme seront organisés conjointement avec le Gouvernement et d'autres partenaires afin d'examiner les progrès réalisés, l'accent étant mis sur les changements systémiques et les changements du point de vue des réalisations.

47. Tout en continuant à renforcer la capacité d'évaluation des partenaires, l'UNICEF mènera également des évaluations indépendantes des programmes, y compris des évaluations conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies, en vue de favoriser l'apprentissage, d'accroître la responsabilité et d'orienter les politiques et les programmes nationaux.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre l'Iraq et l'UNICEF, mars 2025-décembre 2029

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 40
Priorités nationales : objectifs de développement durable 2, 3, 4, 5 et 10 ; plan national de développement (2024-2028)
Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : réalisations 1 à 4
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)</i> <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
Réalisation 1 : d'ici à 2029, les Iraquiens, en particulier les femmes, les filles, les enfants, les jeunes et les groupes en situation de vulnérabilité, bénéficieront d'un meilleur accès à des services sociaux de qualité, inclusifs, accessibles et équitables, ainsi	1. Les jeunes enfants, les adolescents, les femmes et les personnes ayant la charge d'enfants ont un accès équitable et recourent à des soins de santé primaires inclusifs et de qualité, à une alimentation nutritive, à des médicaments et fournitures essentiels et à	Pourcentage d'enfants vaccinés contre la rougeole NR : 88 % NC : 95 %	Estimations OMS/UNICEF de la couverture vaccinale nationale, enquête en grappes à indicateurs multiples, système d'information sanitaire	1.1 Les systèmes de santé nationaux et infranationaux sont bien administrés et dirigés, de sorte à financer, à planifier et à mettre en œuvre convenablement des interventions fondées sur des données probantes en matière de santé et de nutrition. 1.2. Le système de soins de santé primaires est	Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, OMS, Programme alimentaire mondial, Fonds des Nations Unies pour la population, organisations de la société civile	400	24 840	25 240
		Pourcentage d'accouchements assistés par des accoucheurs qualifiés (structures publiques et privées) NR : 78 % NC : 95 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples, système d'information sanitaire					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)</i> <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
que d'un système de protection sociale fonctionnel, réactif et fondé sur les droits.	des pratiques attentives	<p>Pourcentage d'enfants (âgés de 6 à 23 mois) ayant accès à une diversité alimentaire minimale</p> <p>NR : 45 % NC : 55 %</p>	Enquête en grappes à indicateurs multiples	<p>renforcé en vue de mettre en place des interventions de qualité, intégrées et à fort impact en matière de santé et de nutrition, l'objectif étant de réduire les problèmes de santé des nouveau-nés, des enfants et des mères, ainsi que les décès et les mortinaissances.</p> <p>1.3. Des approches multisectorielles sont adoptées afin d'assurer et de promouvoir des services de soins de santé essentiels intégrés, une alimentation adaptée, des services et des pratiques nutritionnels.</p>				

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)</i> <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
Réalisation 1 et réalisation 2 : d'ici à 2029, la population iraquienne, en particulier les femmes, les filles, les jeunes et les groupes en situation de vulnérabilité, bénéficiera de moyens de subsistance plus résilients et de possibilités de travail décent résultant d'un développement économique plus diversifié, inclusif, durable, vert et équitable.	2. Les enfants et les jeunes peuvent accéder à des activités d'apprentissage de qualité, inclusives, équitables et intéressantes, ce qui leur permet d'apprendre, d'acquérir des compétences pour l'avenir et de jouer un rôle.	<p><i>Taux de participation à des activités d'apprentissage organisé :</i> Pourcentage d'enfants qui suivent un programme d'enseignement préprimaire, ou d'enseignement primaire (taux net de fréquentation ajusté), qui ont 1 an de moins que l'âge officiel d'entrée à l'école primaire au début de l'année scolaire.</p> <p>NR : 32,0 % Filles : 31,8 % Garçons : 32,1 % (Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2018)</p> <p>NC : 41,5 % Filles : 41,5 % Garçons : 41,5 %</p>	Enquête en grappes à indicateurs multiples	<p>2.1. Les capacités institutionnelles nationales, à tous les niveaux, ont amélioré la gouvernance en matière de planification, de budgétisation, de financement, d'utilisation de données probantes et de coordination des services d'apprentissage formel, non formel et préprimaire inclusifs.</p> <p>2.2. Le système éducatif amélioré offre une éducation équitable, inclusive et de qualité permettant aux enfants d'acquérir des compétences fondamentales et transférables, dans un cadre formel ou non formel, ainsi qu'une éducation préprimaire leur permettant de jouer un véritable rôle dans leur communauté et la société.</p>	Ministère de l'éducation	400	49 140	49 540
		Taux de déscolarisation des filles et des garçons en âge de fréquenter a) l'école primaire ou b) le premier cycle du secondaire	Enquête en grappes à indicateurs multiples Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						RO	AR	Total
		<p>NR :</p> <p>Primaire :</p> <p>Général : 8,2 %</p> <p>Filles : 9 %</p> <p>Garçons : 7 %</p> <p>(Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2018)</p> <p>Premier cycle du secondaire :</p> <p>Général : 21,5 %</p> <p>Filles : 28 %</p> <p>Garçons : 15 %</p> <p>(Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2018)</p> <p>NC :</p> <p>Primaire :</p> <p>Général : 3 %</p> <p>Filles : 3 %</p> <p>Garçons : 3 %</p> <p>Premier cycle du secondaire :</p> <p>Général : 17 %</p> <p>Filles : 22 %</p> <p>Garçons : 12 %</p>		<p>2.3. Les enfants et les jeunes peuvent accéder à de multiples activités d'apprentissage équitables et de qualité, ainsi qu'à des parcours éducatifs souples dans l'enseignement formel, non formel et préprimaire.</p> <p>2.4. Les jeunes sont dotés de compétences pratiques et professionnelles et ont la possibilité de s'intégrer économiquement et socialement.</p>				
		<p>Proportion d'enfants en quatrième année du primaire atteignant au moins un niveau minimum de compétence en mathématiques (données ventilées par sexe, âge,</p>	<p>Rapport national sur l'évaluation des apprentissages</p>					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
						(en milliers de dollars des États-Unis)	RO	AR
		handicap et province) NR : 39,5 % (2019) NC : 45 %						
		Pourcentage de jeunes qui sont non scolarisés (enseignement formel ou non formel) et sans emploi ni formation NR : Général : 37 % Filles : 52 % Garçons : 22 % NC : Général : 30 % Filles : 45 % Garçons : 20 %	Enquête sur la population active en Iraq					
Réalisation 4 : d'ici à 2029, la population iraquienne, en particulier les femmes, les filles, les jeunes et les groupes en situation de vulnérabilité, bénéficiera d'une gouvernance transparente,	3. En Iraq, les filles, les garçons et les femmes, en particulier les plus vulnérables et ceux qui sont exposés à la violence, à l'exploitation, à la maltraitance et à la négligence, sont protégés	Pourcentage de mères (ou de personnes ayant la charge d'enfants) pensant que les châtements corporels sont nécessaires pour élever/éduquer les enfants (par lieu/ situation géographique) NR : 39 % NC : 35 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples	3.1 Des lois et des politiques pertinentes protégeant les droits de l'enfant sont adoptées en vue de renforcer les systèmes, les institutions, la gouvernance et les allocations budgétaires. 3.2. Les capacités des agents des	Ministère du travail et des affaires sociales, Commission de protection de l'enfance, Directions du travail et des affaires sociales, Ministère de la justice, Conseil supérieur de la magistrature ONG	400	25 920	26 320

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)</i> <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
responsable, inclusive et efficace dans les institutions, ce qui renforce la paix, l'état de droit et les droits humains.	conformément aux normes internationales.	<p>Pourcentage de femmes (âgées de 20 à 24 ans) mariées pour la première fois</p> <p>a) avant l'âge de 15 ans ou b) avant l'âge de 18 ans</p> <p>NR : 25 % (avant l'âge de 18 ans) 5,2 % (avant l'âge de 15 ans)</p> <p>NC : 23 % (avant l'âge de 18 ans) 4 % (avant l'âge de 15 ans)</p>	<p>Enquête en grappes à indicateurs multiples</p> <p>Enquête sociale et sanitaire intégrée sur les femmes iraqiennes</p>	<p>services sociaux sont renforcées.</p> <p>3.3 Un environnement protecteur est créé pour les enfants et les femmes.</p>				
		<p>Pourcentage de filles et de garçons (âgés de 15 à 17 ans) ayant subi des violences sexuelles et ayant cherché de l'aide auprès d'un professionnel</p> <p>NR : 72,5 % NC : 69 %</p>	<p>Enquête en grappes à indicateurs multiples</p>					
Réalisation 3 : d'ici à 2029, la population iraquienne, en particulier les femmes, les	4. Les enfants, les jeunes et les personnes ayant la charge d'enfants, en particulier les	Proportion de la population utilisant des services d'approvisionnement en eau potable gérés de façon sûre	Étude environnementale sur les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement	4.1. Le secteur national de l'eau et les institutions sont mieux à même de garantir l'accès universel à des	Secrétariat du Conseil des ministres, Ministère de la planification, Ministère des finances, Ministère	400	48 600	49 000

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>		<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)</i> <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
							<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
filles, les jeunes et les groupes en situation de vulnérabilité, vivra dans un environnement propre, sain, sûr et résilient, et sera plus résiliente face aux effets des changements climatiques et aux risques de catastrophe.	plus vulnérables, ont un accès équitable et inclusif à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène durables, sûrs et abordables (y compris dans les institutions), ont recours à ces services et vivent dans un environnement sûr et propre.	NR : 60 % NC : 80 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples Programme commun OMS/ UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène	services d'approvisionnement en eau sans risque sanitaire. 4.2. Les réseaux nationaux et locaux de services d'assainissement sont habilités à garantir l'accès universel à des services d'assainissement sûrs et inclusifs. 4.3. Des politiques et programmes tenant compte des risques climatiques et des besoins des enfants sont mis en œuvre.	de la construction, du logement, des municipalités et des travaux publics, secteur privé, établissements d'enseignement supérieur, organisations de la société civile				
		Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon NR : 37 % NC : 60 %	Étude environnementale sur les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement Enquête en grappes à indicateurs multiples, Programme commun OMS/ UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène						
		Nombre de politiques et de programmes climatiques adaptés aux enfants élaborés, financés et mis en œuvre aux niveaux national et infranational NR : 0 NC : 3	Documents du Gouvernement, déclarations officielles, descriptifs de programme						

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
						(en milliers de dollars des États-Unis) RO	AR	Total
Réalizations 1, 2 et 4	5. La plupart des enfants et des jeunes en Iraq, en particulier les enfants les plus vulnérables, bénéficient d'interventions de protection sociale inclusives, intégrées, capables de réagir aux chocs et suffisamment financées, y compris l'assistance sociale.	Mesure dans laquelle les évaluations, les analyses ou les conseils stratégiques ont contribué à l'élaboration de politiques et de programmes de réduction de la pauvreté touchant les enfants NR : 2 (2023) NC : 3	Documents du Gouvernement, déclarations officielles, descriptifs de programme	5.1. La réforme des politiques, lois et stratégies relative à la protection sociale a renforcé les filets de sécurité sociale. 5.2. Les principales parties prenantes nationales et infranationales améliorent leur capacité à produire, à utiliser et à diffuser régulièrement des données et des éléments probants de qualité.	Ministère du plan, Ministère du travail et des affaires sociales, Ministère des finances, Organisme central de statistique	190	11 232	11 422
	6. Le programme de pays est conçu, coordonné, géré et appuyé de façon efficace, et donc conforme aux normes de qualité applicables pour ce qui est de l'obtention de résultats pour les enfants et les jeunes.	Pourcentage d'indicateurs relatifs à la gestion et au programme qui sont sur la bonne voie NR : sans objet NC : 100 %	Rapports internes	6.1 Les programmes, les stratégies de changement et les facteurs de réussite sont mis en œuvre et coordonnés de manière efficace.	Ministère du plan	5 920	25 272	31 192
Montant total des ressources						7 710	185 004	192 714